

Le Canada croit que l'approche «parallèle» qui avait fait l'objet d'une entente le 4 octobre est la plus réaliste pour dénouer la crise. L'entente prévoit en effet que les républiques qui le souhaitent peuvent être reconnues dans le cadre d'un règlement général négocié qui assurerait la protection des droits des minorités, empêcherait toute modification unilatérale et par la force des frontières et prévoirait une association ou une alliance assez libre des républiques souveraines. Une reconnaissance prématurée de la Slovénie et de la Croatie pourrait contrecarrer la réalisation d'un tel accord global.

«Le Canada s'oppose toujours aussi fermement au recours à la force pour régler les différends politiques et pour réaliser des gains territoriaux. Aucun gain territorial et aucune modification de frontières réalisés par la force en Yougoslavie ne sont acceptables», a déclaré M^{me} McDougall.

Au fur et à mesure que la crise s'intensifiait en Croatie, les Canadiens vivant dans la région ont reçu à deux reprises, par lettre, un avis les enjoignant de quitter les zones de conflit.

- 30 -

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874